

## DIMANCHE 2 AOUT 2026

De 9h00 à 17h00 à TREGLONOU

Entrée gratuite pour les visiteurs

Bulletin d'inscription pour les **vendeurs amateurs** à retourner obligatoirement avec la copie recto-verso de la carte d'identité (ou permis de conduire ou passeport) en cours de validité ainsi que et le chèque de réservation libellé à l'ordre de l'Association des Cavaliers de Trouzilit – Manoir de Trouzilit – 29870 TREGLONOU – Tél. : 02 98 04 01 20

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

Je souhaite réserver :

- Un emplacement de ..... mètres linéaires à 3,50 € le mètre (**3 mètres minimum**)  
Profondeur des emplacements environ 3 mètres. Possibilité de laisser un véhicule par emplacement de **plus de 5 mètres** (une remorque compte pour un véhicule).
- ATTENTION : PAS DE LOCATION DE TABLE POSSIBLE, merci de prévoir les vôtres.

*Le vide grenier se passant à l'extérieur, libre aux exposants de prévoir parasols ou tonnelles pour vous protéger du soleil ou en cas de pluie/vent.*

Je joins un chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive des Cavaliers de Trouzilit, d'un montant total de

....., ..... Euros

Inscription avant le jeudi 23 juillet 2026

Tout dossier incomplet à cette date sera annulé sans avis.

# REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur, un règlement a été défini. Le non-respect de ce règlement entrainera l'expulsion immédiate du contrevenant.

- L'accueil des exposants se fera **6h30 à 8h30**. Départ autorisé à partir de 17h15.
- L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler la manifestation.
- Toute réservation non annulée 48h avant le vide-grenier est due, le chèque sera donc encaissé. De mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie,...) ne donneront pas droit à un remboursement.
- L'inscription doit être obligatoirement réalisée par une personne majeure.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- L'organisateur se réserve l'exclusivité de la vente de restauration, boissons et friandises.
- Merci de repartir avec vos invendus, de ramasser vos mégots et déchets
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à ..... , le ..... 2026

**Je déclare sur l'honneur être un participant non professionnel, ne pas avoir participé à deux manifestations de même nature dans l'année 2026. Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés, avoir lu et compris le règlement du vide grenier.**

Signature :

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un excellent vide-grenier  
L'Association Sportive des Cavaliers de Trouzilit